



HSBC France

Supplément en date du 18 mars 2015 au Prospectus en date du 9 février 2015

Mis à la disposition du public à l'occasion de l'émission
et l'admission aux négociations sur Euronext Paris
d'obligations indexées sur la performance de l'Indice Euro STOXX 50®
d'un objectif de montant nominal de 30.000.000 euros
susceptible d'être porté à un montant maximum de 50.000.000 euros
venant à échéance le 20 avril 2023
Code ISIN FR0012349181



VISA DE L'AUTORITE DES MARCHES FINANCIERS

En application des articles L. 412-1 et L. 621-8 du Code monétaire et financier et de son règlement général, notamment de ses articles 211-1 à 216-1, l'Autorité des marchés financiers a apposé le visa numéro 15-098 en date du 18 mars 2015 sur le présent Supplément. Ce Supplément a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Le visa, conformément aux dispositions de l'article L. 621-8-1-1 du code monétaire et financier, a été attribué après que l'AMF a vérifié "*si le document est complet et compréhensible, et si les informations qu'il contient sont cohérentes*". Il n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni authentification des éléments comptables et financiers présentés.

Le présent supplément (le **Supplément**) complète, et doit être lu conjointement avec, le Prospectus en date du 9 février 2015 (le **Prospectus**) visé par l'Autorité des marchés financiers (l'**AMF**) sous le n°15-048 le 9 février 2015, préparé par HSBC France (l'**Emetteur**) et mis à la disposition du public à l'occasion de l'émission et l'admission aux négociations sur Euronext Paris d'obligations indexées sur la performance de l'Indice Euro STOXX 50® d'un objectif de montant nominal de 30.000.000 euros susceptible d'être porté à un montant maximum de 50.000.000 euros venant à échéance le 20 avril 2023 (les **Obligations**).

Le Prospectus tel que modifié par le Supplément constitue un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 telle que modifiée (la **Directive Prospectus**).

Le Supplément constitue un supplément au Prospectus conformément à l'article 16.1 de la Directive Prospectus et l'article 212-25 du Règlement Général de l'AMF afin de fournir des informations sur l'Emetteur en complément de l'information déjà fournie ou incorporée par référence dans le Prospectus.

Le Supplément a été préparé pour apporter les modifications suivantes :

- (a) incorporation par référence du Document de Référence 2014 et insertion d'une nouvelle table d'incorporation par référence dans la section « Documents incorporés par référence » du Prospectus ;
- (b) mise à jour de la première page du Prospectus ;

- (c) mise à jour de la section « Résumé du Prospectus » ;
- (d) mise à jour de la section « Facteurs de Risques » ; et
- (e) mise à jour des chapitres 3, 4, 5, 6 et 7 du Prospectus.

Les investisseurs qui ont accepté de souscrire des Obligations avant le 18 mars 2015 ont le droit de retirer leur acceptation pendant deux jours ouvrables, soit jusqu'au 20 mars 2015 inclus.

Sous réserve des informations figurant dans le Supplément, aucun fait nouveau significatif, erreur ou inexactitude substantielle concernant les informations contenues dans le Prospectus qui serait de nature à influencer significativement l'évaluation des Obligations n'est survenu ou n'a été constaté depuis la publication du Prospectus.

Les termes définis dans le Prospectus ont la même signification lorsqu'ils sont utilisés dans le Supplément.

Dans l'hypothèse d'une contradiction entre (a) toute déclaration faite dans ce Supplément et (b) toute autre déclaration contenue ou incorporée par référence dans le Prospectus, les déclarations du Supplément prévaudront.

Des exemplaires de ce Supplément sont disponibles, sans frais, aux heures habituelles de bureau, tout jour de la semaine (à l'exception des samedis, dimanches et jours fériés) auprès de : HSBC France, 103, avenue des Champs Elysées, 75419 Paris Cedex 08, France. Il est disponible sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers : www.amf-france.org ou sur le site Internet de HSBC France : www.hsbc.fr.

SOMMAIRE

	Page
Sommaire	3
Première Page du Prospectus	4
Résumé du Prospectus.....	5
Facteurs de Risques	9
Mise à jour des chapitres 3, 4, 5, 6 et 7 du Prospectus.....	10
Documents Incorporés par Référence	11
Responsable du Prospectus	14

PREMIÈRE PAGE DU PROSPECTUS

Le paragraphe figurant sous l'encart AMF en première page du Prospectus est supprimé et remplacé par le paragraphe suivant :

« Ce prospectus (le **Prospectus**) est composé :

- du présent document incluant le Résumé du Prospectus, et
- des documents incorporés par référence : le Document de Référence 2014 enregistré auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'**AMF**) le 2 mars 2015 sous le numéro D.15-0095 et le Document de Référence 2013 enregistré auprès de l'AMF le 3 mars 2014 sous le numéro D.14-0103. ».

RÉSUMÉ DU PROSPECTUS

Le « Résumé du Prospectus » figurant aux pages 3 à 21 du Prospectus est modifié comme suit :

- (a) L'Elément B.10 est supprimé et entièrement remplacé par ce qui suit :

B.10	Réserves sur les informations financières historiques dans le rapport d'audit	Le rapport des contrôleurs légaux sur les comptes consolidés 2013, figurant en pages 220 et 221 du Document de référence 2013 et le rapport des contrôleurs légaux sur les comptes consolidés 2014, figurant en pages 253 et 254 du Document de référence 2014, contiennent une observation.
-------------	--	--

- (b) L'Elément B.12 est supprimé et entièrement remplacé par ce qui suit :

B.12	Informations financières historiques	Informations financières sélectionnées concernant le Groupe		
		(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
		Produit net bancaire avant dépréciation pour risque de crédit	1.929	2.222
		Dépréciations pour risque de crédit	(112)	(97)
		Résultat d'Exploitation	232	550
		Résultat net part du groupe	198	383
		Capitaux propres part du groupe	5.733	5.391
		Prêts et créances sur la clientèle	36.240	34.528
		Comptes créditeurs de la clientèle	33.635	32.883
		Total du bilan	201.018	208.893
		Ratio total des fonds propres	14,1%	13,7%
		Ratio Common Equity Tier 1	14,1%	13,7%

		<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="3">Tableau des flux de trésorerie consolidé</th> </tr> <tr> <th><i>(en millions d'euros)</i></th> <th>31/12/2014</th> <th>31/12/2013</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Trésorerie en début de période</td> <td>22.507</td> <td>29.820</td> </tr> <tr> <td>Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles</td> <td>(18.664)</td> <td>5.000</td> </tr> <tr> <td>Flux nets de trésorerie provenant des activités d'investissement</td> <td>(48)</td> <td>(1.792)</td> </tr> <tr> <td>Flux nets de trésorerie provenant des activités de financement</td> <td>280</td> <td>(510)</td> </tr> <tr> <td>Effet de change sur la trésorerie</td> <td>52</td> <td>(9)</td> </tr> <tr> <td>Trésorerie en fin de période</td> <td>4.127</td> <td>22.507</td> </tr> </tbody> </table>	Tableau des flux de trésorerie consolidé			<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013	Trésorerie en début de période	22.507	29.820	Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles	(18.664)	5.000	Flux nets de trésorerie provenant des activités d'investissement	(48)	(1.792)	Flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	280	(510)	Effet de change sur la trésorerie	52	(9)	Trésorerie en fin de période	4.127	22.507
Tableau des flux de trésorerie consolidé																										
<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013																								
Trésorerie en début de période	22.507	29.820																								
Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles	(18.664)	5.000																								
Flux nets de trésorerie provenant des activités d'investissement	(48)	(1.792)																								
Flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	280	(510)																								
Effet de change sur la trésorerie	52	(9)																								
Trésorerie en fin de période	4.127	22.507																								
	Changements significatifs de la situation financière ou commerciale de l'Émetteur	Aucune détérioration significative n'a eu de répercussions sur les perspectives de l'Émetteur depuis le 31 décembre 2014 et il n'y a eu aucun changement significatif dans la situation financière ou commerciale de l'Émetteur depuis le 31 décembre 2014.																								

(c) L'Élément B.15 est supprimé et entièrement remplacé par ce qui suit :

B.15	Principales activités de l'Émetteur	<p>HSBC France développe des activités de banque universelle au service de tous ses clients dont environ 835.000 clients Particuliers, grâce à l'expertise de près de 9.000 collaborateurs. L'activité de HSBC France est orientée vers (i) la Banque de particuliers et gestion de patrimoine (ii) la Banque d'entreprises, (iii) la Banque de financement, d'investissement et de marchés et (iv) la Banque privée.</p> <p>La Banque de particuliers et de gestion de patrimoine comprend les services financiers aux particuliers, la gestion d'actifs et les activités d'assurance. Elle gère des dépôts et fournit des services bancaires transactionnels permettant aux clients de gérer leurs finances au quotidien et d'épargner pour l'avenir. Elle propose des solutions pour les aider dans leurs besoins de financement à court ou à long terme et elle fournit des services de conseils financiers, d'assurance et d'investissement pour les aider à gérer et protéger leur avenir financier.</p>
-------------	--	--

		<p>La Banque d'entreprises fournit un large éventail de services bancaires et financiers pour permettre aux clients de gérer et de développer leurs activités locales et à l'international. Sa gamme de produits, de services ainsi que ses canaux de distribution sont conçus pour répondre aux besoins de segments de clientèle spécifiques. HSBC est le leader du développement du Renminbi comme monnaie d'échange, avec la capacité de traiter le Renminbi dans plus de cinquante pays.</p> <p>Elle s'est organisée autour des besoins et du degré de complexité de ses clients en développant trois segments distincts au sein de la Banque d'entreprises : Business Banking, Mid-Market et Large Corporates.</p> <p>La Banque de financement, d'investissement et de marchés opère sur les marchés de capitaux et offre des services transactionnels ainsi que des solutions de financement à ses clients. Elle est un partenaire de référence pour accompagner les grandes entreprises et les institutionnels dans leurs projets et leurs opérations en France et dans le monde grâce à la dimension à la fois locale et internationale du Groupe HSBC.</p> <p>HSBC propose une gamme complète de solutions : activités de conseil, financements simples et structurés, fusions et acquisitions, émissions de dette et d'actions, financement de projets, gestion de trésorerie, financement du commerce international et activités de marchés (taux, change et actions).</p> <p>La Banque privée travaille en collaboration avec ses clients pour fournir des solutions leur permettant de faire croître, de gérer et de préserver leur patrimoine aujourd'hui et pour l'avenir, en s'appuyant sur la force du Groupe HSBC et les produits les plus adaptés du marché.</p> <p>Elle propose une offre de produits et de services personnalisés à une clientèle fortunée, en s'appuyant sur l'expertise de ses équipes de gestion discrétionnaire et conseillée.</p>
--	--	---

- (d) Dans l'Elément D.2, le titre du paragraphe intitulé « **Le risque structurel de taux de change :** » est remplacé par « **Le risque de taux structurel :** ».

FACTEURS DE RISQUES

La section « Facteurs de risques » figurant aux pages 22 à 32 du Prospectus est modifiée comme suit :

- (a) Le premier paragraphe sous le sous-titre « **A - Facteurs de risques liés à l'Émetteur** » est supprimé et entièrement remplacé par ce qui suit :

« Les facteurs de risques liés à l'Émetteur sont exposés en détail aux pages 89 à 121 et 210 à 237 du Document de Référence 2014 de l'Émetteur, qui est incorporé par référence dans le présent Prospectus. En particulier, l'Émetteur est exposé aux risques inhérents à ses activités, notamment : » ; et
- (b) le titre du paragraphe intitulé « **Le risque structurel de taux de change :** » est remplacé par « **Le risque de taux structurel :** ».

MISE À JOUR DES CHAPITRES 3, 4, 5, 6 ET 7 DU PROSPECTUS

Les Chapitres 3, 4, 5, 6 et 7 du Prospectus sont modifiés comme suit :

- (a) Le paragraphe sous le titre « **Chapitre 3 - Renseignements de Caractère Général Concernant l'Emetteur et son Capital** » figurant en page 50 du Prospectus est supprimé et entièrement remplacé par ce qui suit :

« Se reporter au Document de Référence 2014 enregistré auprès de l'AMF le 2 mars 2015 sous le numéro D.15-0095. » ;

- (b) Le paragraphe sous le titre « **Chapitre 4 - Renseignements Concernant l'Activité de l'Emetteur** » figurant en page 51 du Prospectus est supprimé et entièrement remplacé par ce qui suit :

« Se reporter au Document de Référence 2014 enregistré auprès de l'AMF le 2 mars 2015 sous le numéro D. 15-0095. » ;

- (c) Les paragraphes sous le titre « **Chapitre 5 - Patrimoine, Situation Financière et Résultats** » figurants en page 52 du Prospectus sont supprimés et entièrement remplacés par ce qui suit :

« Se reporter au Document de Référence 2014 enregistré auprès de l'AMF le 2 mars 2015 sous le numéro D. 15-0095.

Aucune détérioration significative n'a eu de répercussions sur les perspectives de l'Emetteur depuis le 31 décembre 2014 et il n'y a eu aucun changement significatif dans la situation financière ou commerciale de l'Emetteur depuis le 31 décembre 2014. » ;

- (d) Le paragraphe sous le titre « **Chapitre 6 - Gouvernance d'Entreprise** » figurant en page 53 du Prospectus est supprimé et entièrement remplacé par ce qui suit :

« Se reporter au Document de Référence 2014 enregistré auprès de l'AMF le 2 mars 2015 sous le numéro D. 15-0095. » ; et

- (e) Le paragraphe sous le titre « **Chapitre 7 - Renseignements Concernant l'Evolution Récente et les Perspectives d'Avenir** » figurant en page 54 du Prospectus est supprimé et entièrement remplacé par ce qui suit :

« Se reporter au Document de Référence 2014 enregistré auprès de l'AMF le 2 mars 2015 sous le numéro D. 15-0095. ».

DOCUMENTS INCORPORÉS PAR RÉFÉRENCE

Le Chapitre 8 intitulé « **Documents incorporés par référence** » figurant en pages 55 à 57 du Prospectus est supprimé et entièrement remplacé comme suit :

« Le présent Prospectus doit être lu et interprété conjointement avec les documents suivants, qui sont incorporés par référence dans le présent Prospectus et sont réputés en faire partie intégrante :

- le document de référence 2014 de l'Emetteur déposé le 2 mars 2015 auprès de l'Autorité des marchés financiers sous le numéro D.15-0095 (le **Document de Référence 2014** ou **DDR 2014**) ; et
- le document de référence 2013 de l'Emetteur déposé le 3 mars 2014 auprès de l'Autorité des marchés financiers sous le numéro D.14-0103 (le **Document de Référence 2013** ou **DDR 2013**) ;

Les informations incorporées par référence dans le présent Prospectus doivent être lues conjointement avec la table de concordance ci-après. Toute information non référencée dans ladite table de concordance mais incluse dans les documents incorporés par référence du présent Prospectus n'est donnée qu'à titre d'information mais n'est pas incorporée par référence dans le présent Prospectus. Ainsi, les attestations du responsable du document de référence présentes dans le Document de Référence 2014 et le Document de Référence 2013 ne sont pas incorporées par référence dans le présent Prospectus.

Informations incorporées par référence Annexe IV du Règlement européen 809/2004/CE	Références
2. Contrôleurs légaux des comptes 2.1 Informations relatives aux contrôleurs légaux des comptes de l'Emetteur 2.2 Divulgateur le cas échéant de toute démission, mise à l'écart ou absence de re-désignation durant la période couverte par les informations financières historiques	DDR 2014 page 317
3. Informations financières sélectionnées 3.1 Informations financières historiques 3.2 Informations financières intermédiaires	DDR 2014 pages 122 à 129 Néant
4. Facteurs de risque	DDR 2014 pages 89 à 121 et pages 210 à 237
5. Informations concernant l'Emetteur 5.1 Histoire et évolution de la Société 5.2 Investissements	DDR 2014 page 313 DDR 2014 page 304
6. Aperçu des activités 6.1 Principales activités 6.2 Principaux marchés 6.3 Eléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'Emetteur concernant sa position concurrentielle	DDR 2014 pages 2 à 13 et page 266 DDR 2014 pages 2 à 13 et page 266 Néant

<p>7. Organigramme</p> <p>7.1 Description sommaire du Groupe et place de l'Emetteur</p> <p>7.2 Lien de dépendance entre l'Emetteur et d'autres entités du Groupe</p>	<p>DDR 2014 pages 2 à 13 ; 260 à 263 ; 301 à 303</p> <p>Néant</p>
<p>8. Information sur les tendances</p> <p>8.1 Déclaration attestant qu'aucune détérioration significative n'a affecté les perspectives de l'Emetteur</p> <p>8.2 Mention de tendance connue, incertitude ou demande ou engagement susceptible d'influer sur les perspectives de l'Emetteur</p>	<p>DDR 2014 page 315</p>
<p>9. Prévisions ou estimations du bénéfice</p> <p>9.1 Déclaration énonçant les principales hypothèses sur lesquelles l'Emetteur a fondé sa prévision ou son estimation</p> <p>9.2 Rapport élaboré par des comptables ou des contrôleurs légaux indépendants</p> <p>9.3 Prévision ou estimation du bénéfice élaborée sur une base comparable aux informations financières historiques</p>	<p>Néant</p>
<p>10. Organes d'administration de direction et de surveillance</p> <p>10.1 Informations relatives aux organes d'administration et de direction</p> <p>10.2 Conflits d'intérêts</p>	<p>DDR 2014 pages 14 à 26</p> <p>DDR 2014 page 47</p>
<p>11. Fonctionnement des organes d'administration et de direction</p> <p>11.1 Informations détaillées sur le comité de l'audit de l'Emetteur (sa composition et résumé des mandats)</p> <p>11.2 Conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur</p>	<p>DDR 2014 pages 31 à 34</p> <p>DDR 2014 pages 27 et 71 à 72</p>
<p>12. Principaux actionnaires</p> <p>12.1 Détention et contrôle</p> <p>12.2 Accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle</p>	<p>DDR 2014 pages 27 et 314</p> <p>Néant</p>
<p>13. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'Emetteur</p> <p>13.1 Informations financières historiques</p> <p>Informations financières consolidées vérifiées pour l'exercice clos le 31 décembre 2014</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bilan - Compte de résultat - Annexes - Rapport des commissaires aux comptes <p>Informations financières consolidées vérifiées pour l'exercice clos le 31 décembre 2013</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bilan - Compte de résultat - Annexes - Rapport des commissaires aux comptes <p>13.2 Etats financiers</p>	<p>DDR 2014 pages 122 à 254</p> <p>DDR 2013 pages 112 à 221</p> <p>DDR 2014 pages 122 à 252 DDR 2013 pages 112 à 219</p>

13.3 Vérification des informations financières historiques annuelles	DDR 2014 pages 253 à 254 et 299 à 300 DDR 2013 pages 220 à 221 et 263 à 264
13.4 Date des dernières informations financières	DDR 2014 page 122 DDR 2013 page 110
13.5 Informations financières intermédiaires et autres	N/A
13.6 Procédures judiciaires et d'arbitrage	DDR 2014 pages 112 à 113 DDR 2013 pages 100 à 102
13.7 Changement significatif de la situation financière ou commerciale	DDR 2014 page 315 DDR 2013 page 279
14. Informations complémentaires	
14.1 Capital social	DDR 2014 page 288
14.2 Acte constitutif et statuts	DDR 2014 pages 311 à 312
15. Contrats importants	DDR 2014 page 313
16. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	
16.1 Informations relatives à toute personne intervenant en qualité d'expert au titre d'un rapport ou pour une déclaration	Néant
16.2 Attestation quant à la véracité des informations produites par une partie tierce	Néant
17. Documents accessibles au public	DDR 2014 page 311

».

RESPONSABLE DU PROSPECTUS

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Supplément au Prospectus sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2013, présentés dans le document de référence n° D.14-0103 déposé à l'AMF le 3 mars 2014, ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux des comptes, figurant en pages 220 et 221, qui contient une observation.

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014, présentés dans le document de référence n° D.15-0095 déposé à l'AMF le 2 mars 2015, ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux des comptes, figurant en pages 253 et 254, qui contient une observation.

Le 18 mars 2015.

HSBC France
103, avenue des Champs Elysées
75008 Paris
France

Représenté par :
Mr. Xavier Boisseau
(*Responsable à la Banque de marchés*)